



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## jeunes agriculteurs

Question écrite n° 24455

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le taux élevé des prêts jeunes agriculteurs. Ce taux, fixé aujourd'hui à 3,5 %, ne représente qu'une bonification infime par rapport aux taux constatés dans les prêts commerciaux. Aussi, au regard des difficultés actuelles de l'exercice de la profession agricole, et de l'intérêt général que constitue l'accroissement du nombre d'installation de jeunes agriculteurs, il interroge sur les dispositions qu'il compte prendre en vue de baisser ces taux d'intérêts et de les rendre attractifs.

### Texte de la réponse

Les taux des prêts bonifiés à l'agriculture consentis aux jeunes agriculteurs, prêts spéciaux de modernisation (PSM-JA) et prêts à moyen terme spéciaux d'installation (MTS-JA), sont actuellement fixés à 2 % en zone défavorisée et à 3,5 % en zone de plaine. Les jeunes agriculteurs bénéficient des taux des prêts bonifiés les plus attractifs. Les taux du marché pour les prêts professionnels agricoles à moyen ou long terme sont, depuis le début de l'année 2003, voisins de 5 %. La bonification demeure donc attractive, notamment pour les jeunes agriculteurs situés en zone défavorisée qui doivent bénéficier des taux les plus bas. Le contexte est en effet à la baisse des taux de marché depuis la fin de l'année 2001 et cette tendance s'est accélérée depuis le début de cette année. Les taux des prêts professionnels agricoles non bonifiés sont donc de plus en plus attractifs, ce qui est favorable au secteur agricole qui bénéficie d'un coût faible d'accès au crédit. L'objectif de la bonification par l'État et le FEOGA des prêts à l'agriculture est d'améliorer la rentabilité du capital, faible dans le secteur agricole. Si le coût du financement est déjà bas sur le marché et que les taux des prêts professionnels agricoles non bonifiés sont déjà très intéressants, la baisse des taux des prêts bonifiés ne se justifie pas.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24455

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 septembre 2003, page 6861

**Réponse publiée le :** 23 mars 2004, page 2256